

délibération :
D_2019_5_12

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 10 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Mai 2019

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 20

**Objet : Décision Modificative
n°1 - Budget Principal
Commune 2019**

Pouvoirs :

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Primitif 2019 de la Commune de Mouthiers-Sur-Boëme ont dû être réajustés, depuis le vote du Budget.

Il est donc nécessaire d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement : 0 €

Dépenses : + 0 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : - 45,00 €

Art. 6531 - Indemnités : - 45,00 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : + 45,00 €

Art. 6745 - Subventions aux personnes de droits privés : + 45,00 €

Section d'investissement : 0 €

Dépenses : 0 €

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 0 €

Art. 2151 - Réseaux de voirie : + 1 184,34 €

Art. 2313 - Constructions : + 2 767,20 €

Art. 2315 - Installations, matériel et outillage techniques : - 3 951,54 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Principal 2019, présentée ci-dessus.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/05/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **21 MAI 2019**

